



Question sur le déroulement d'une sarl en étant étudiant

Par **indochine8**, le **06/08/2009** à **19:35**

Bonjour,

Je me présente, florian, 20 ans, étudiant en première année de BTS informatique. Avec un ami, nous avons comme projet, de créer notre société tout en continuant nos études. C'est une société de création de site internet.

J'ai appris qu'il y a certain métier que l'on ne peut pas faire tant que les études ne sont pas terminées, est-ce le cas pour webmaster? Et au niveau de la sécurité sociale, comment seront nous considéré, étudiant ou autre?

Ensuite, nous voudrions tous partager, sauf les tâches bien sur, avoir chacun 50% des parts etc. Nous pensons ne pas "être" salarié, pour payer moins de charge, mais comment récupérer les bénéfices? Comment faire pour avoir le moins de frais possible? (nous ne comprenons pas très bien le "gérant majoritaire, minoritaire" etc.)

Est-il possible d'ajouter un associé seulement pour un projet? Je m'explique : nous avons un projet qui peut nous faire gagner de l'argent régulièrement, et pour réaliser ce projet, il nous faut une troisième personne, qui recevrait des bénéfices régulièrement aussi. Est-possible, et si oui, comment?

Ayant un capital de 1€ et n'ayant pas encore gagné d'argent, comment devons-nous faire pour acheter quelque chose de 1000€ par exemple? Nous devons mettre chacun 500€ sur le compte? Sinon, comment ça se passe, et que faire?

Comment faire lorsque nous louons un hébergement, et que nous facturons à un client? Comment ce passerait la facturation, que doit-on faire pour que tous soit légal est autorisé?

Et pour finir, comment doivent être calculé les notes de frais?

Merci d'avance de me consacrer de votre temps pour me réponde.

Par **indochine8**, le **13/08/2009** à **07:26**

Désolé de up le sujet, mais aucunes réponses ne peut être donnée?